

JEU CONCOURS – LES TOQUES BAULOISES 2021 REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1^{er} : Définition du jeu-concours

La Ville de La Baule-Escoublac organise un jeu concours dans le cadre du concours des chefs Les Toques Bauloises.

Ce jeu-concours offre la possibilité aux internautes de voter pour un chef qui pourra participer, s'il est élu, au concours des chefs Les Toques Bauloises.

Article 2 : Conditions de participation aux jeu-concours

Le jeu-concours sur internet est ouvert à toute personne physique domiciliée en France Métropolitaine, quelle que soit sa nationalité.

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu-concours se déroule exclusivement sur le site Internet de la Ville de la Baule Escoublac et sur les réseaux sociaux (notamment Facebook et Instagram).

Chaque participant dispose de la possibilité de voter sur le site internet de la Ville, sur la page dédiée à cet effet, en remplissant le formulaire prévu à cet effet.

Article 4 : Dotations

La participation au jeu-concours des Toques Bauloises donne la possibilité d'être sélectionné pour participer à la Masterclass des chefs, organisée le samedi 25 septembre à 11h30, d'une durée de 1h30. La Masterclass sera filmée et diffusée sur les réseaux sociaux.

6 participants seront ainsi sélectionnés après un tirage au sort parmi l'ensemble des votants souhaitant participer, et de façon aléatoire.

Article 5 : Déroulement du jeu-concours

Après la période de vote qui se déroule du 10 septembre au 17 septembre, le résultat des votes désignant le chef choisi par les internautes pour participer au concours des chefs Les Toques Bauloises sera inscrit sur le site de la Ville et sur les réseaux sociaux, le 18 septembre.

Les participants à la Masterclass des chefs seront également contactés par les services de la Ville de La Baule Escoublac, dès le 18 septembre.

Article 6 : Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données Personnelles (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, chaque votant est informé que les données personnelles demandées dans le cadre du vote sont collectées uniquement dans le cadre de la participation au jeu-concours pour permettre de les contacter en cas de sélection pour participer à la Masterclass. La base légale du traitement est votre consentement. Les données ne seront pas conservées ultérieurement. La durée de conservation des données est donc celle de la durée du jeu-concours.

Par ailleurs, il est rappelé que chaque participant dispose d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les données personnelles recueillies. Chaque participant peut également retirer à tout moment son consentement ainsi qu'exercer son droit à la portabilité en s'adressant à notre Délégué à la Protection des Données par email : dpo.labaule@cap-atlantique.fr

Article 7 : Jeu-Concours des enfants

Par ailleurs, un second jeu-concours « Concours du dessert de tes rêves » est organisé pour les enfants inscrits des écoles primaires de la Ville de la Baule Escoublac (niveaux CE2, CM1 et CM2).

Dans ce cadre, les enfants peuvent proposer, depuis la rentrée scolaire et avant le 16 septembre prochain, le dessert de leurs rêves, en déposant dans une enveloppe le détail de la recette, une photo et un dessin du dessert, avec l'autorisation de droit et diffusion d'image ; l'enveloppe étant à remettre dans les boîtes prévues à cet effet dans les écoles.

Il est précisé que sans l'autorisation de droit et diffusion d'image devant être signée par les responsables légaux, la participation de l'enfant ne sera pas acceptée.

La sélection des gagnants sera réalisée par un comité de sélection composé de Monsieur Eric MIGNARD, Chef étoilé de l'établissement le Castel Marie-Louise, Monsieur Samuel ALBERT, gagnant du Concours Top Chef 2019, Madame Laurence BRIAND, Adjointe au Maire et Madame Karine CHALLIER, Conseillère municipale, selon les critères suivants :

- L'originalité de la recette ;
- La présentation (photo) ;
- La qualité et l'esthétisme du dessin.

Les gagnants participeront à la Masterclass des enfants, organisée le samedi 25 septembre 2021 à 10h00.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et des résultats.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez Me TOULBOT – 1 avenue Olivier Guichard – 44 500 LA BAULE-ESCOUBLAC.